

Réf : DCM/2015/n°21/5.5/25.02/21

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 12/02/2015
Date de l'affichage : 17/02/2015

SEANCE DU 25 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze,

Le VINGT CINQ FEVRIER à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Patrice DEVILLE, Claude LAURIE, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTELLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Alain BAILLIEU à Claude LAURIE

Arnaud FOUREL à Patricia VAN DER LINDE

Amandine JACINTO à Cédric BONATO

Secrétaire de séance : Hélène THELENE

OBJET :

INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

Le Conseil Municipal :

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- n° 2014-74 qui concède à Mme CASTELLANO une case dans le columbarium pour trente ans moyennant la somme de 800 €.

- n° 2014-75 qui autorise le Maire à signer un contrat de location d'un véhicule de type COMBI, 6 places pour une durée de 3 ans ; à titre gratuit avec la Ste TRAFIC COMMUNICATION.

- n° 2015-01 qui désigne la SCP Vinsonneau-Palliés, Noy, Gauer et Associés, Avocats à Montpellier pour défendre les intérêts de la Commune dans l'instance de Mme Mireille VANDEPUTE qui a exécuté des travaux sans autorisation d'urbanisme, en site classé.

- n° 2015-02 qui concède à Mme Grace PAOLINETTI une case dans le columbarium pour trente ans moyennant la somme de 800 €.

- n° 2015-03 qui retient la Société NICOLLIN HOLDING ENVIRONNEMENT, sise à Nîmes, pour le marché de nettoyage et de propreté urbaine de la Ville, suite à un appel d'offres ouvert.

Prestations soumises à une TVA à 10 %

Montant annuel HT 502 618.07 €

Montant sur une durée de 5 ans 2 513 090.33 €

Prestations soumises à une TVA à 20 %

Montant annuel HT 68 119.39 €

Montant sur une durée de 5 ans 340 599.67 €

- n° 2015-04 qui retient la Société INEO INFRACOM SNC, sise à Vitrolles, pour le marché d'extension du système de vidéo protection de la Commune, suite à un appel d'offres ouvert :

- montant des investissements sur le périmètre du D.Q.E. HT 271 489.20 €

- montant des coûts de fonctionnement/D.Q.E. HT 37 925.80 €

- n° 2015-05 qui retient pour l'aménagement d'un poste de police et une perception rue Nicolas Lasserre :

Pour le lot 1 - Menuiseries intérieures : SARL CC MENUISERIE pour un montant HT de 40 084.50 €

Pour les Lots 2 – Cloisons doublages faux plafonds pour un montant HT de 43 361.02 €

Lot 3 – Sols carrelage faïences pour un montant HT de 32 269.91 €

Lot 4 – Peinture nettoyage pour un montant HT de 13 944.17 € la SARL RED CONCEPT

Pour les Lots 5 – Electricité pour un montant HT de 77 360.60 €

Lot 6 – Chauffage CVP pour un montant HT de 57 628.00 € la SARL MONNIER

Lot 7 – aménagement d'un parc de stationnement et abords rue N. Lasserre pour un montant HT de 71 794.60 € Monsieur Arnaud SAVOLDI

- n° 2015-06 qui concède à Monsieur Jean Pierre KNAPEN une case dans le columbarium pour trente ans moyennant la somme de 800 €.

- n° 2015-07 qui concède à la famille FORET une concession funéraire dans le cimetière pour cinquante ans moyennant la somme de 91,47 €.

- n° 2015-08 qui fixe les tarifs d'utilisation de l'Espace Nicolas Lasserre comme suit :

Réunion de famille – anniversaire - communion

- 350€ pour les personnes de l'extérieur
- 200€ pour les aigues-mortais

Réunion de type professionnel : colloque – réunion – syndic- assemblée générale

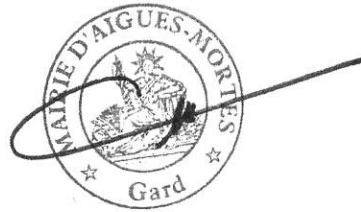
- 150€ pour les personnes de l'extérieur
- 120€ pour les aigues-mortais

- 150€ pour les associations de l'extérieur
- 50€ pour les associations de la Ville

Salons ou manifestations diverses à but lucratif

- 450€ pour les personnes de l'extérieur
- 300€ pour les aigues-mortais
- 150€ pour les associations de l'extérieur
- 50€ pour les associations de la Ville

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 26/02/2015
- date d'affichage : 26/02/2015

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09

Accusé de réception en préfecture
030-21300037-20150225-DCM2015-21-DE
Date de télétransmission : 26/02/2015
Date de réception préfecture : 26/02/2015

Accusé de réception en préfecture
030-213000037-20150225-DCM2015-21-DE
Date de télétransmission : 26/02/2015
Date de réception préfecture : 26/02/2015